

Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves (art. 64)

PROCES-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée
La rencontre débute à 19h.
2. Vérification des présences
Tous les membres sont présents.
3. Vérification du quorum
Nous avons quorum.
4. Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour de la rencontre est adopté tel que présenté par Mme Maude Thériault et M. Nicolas Bédard.
PV24012024-09
5. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2023
Le procès-verbal de la dernière rencontre est adopté sans modification par Mme Annie Jacques, appuyée par Mme Nathalie Therrien.
PV24012024-10
6. Période réservée au public
Aucun public
7. Étude des dossiers
 - 7.1 Dossiers de prise de décision
 - 7.1.1 Choix du photographe scolaire 2024-2025
L'équipe-école propose de reprendre les services du photographe GD. Des démarches ont déjà été faites auprès d'eux afin de voir leurs disponibilités pour la prochaine année scolaire. De plus, il a été proposé par les enseignants d'utiliser un local du préscolaire pour la prise de photos afin de ne pas utiliser le gymnase et ainsi priver les élèves de leurs cours d'éducation physique. Une enseignante mentionne qu'elle est plus ou moins satisfaite de la prise de photos 2023-24. Il semble y avoir un ombrage derrière les élèves. Les parents, quant à eux, nomment être satisfaits du service et apprécient la simplicité et l'accessibilité du site pour les commandes en ligne.
Suite aux échanges, la majorité des membres souhaitent reconduire les services auprès de la compagnie GD photos pour l'année scolaire 2024-25. La proposition est adoptée par M. Jérémie Leblanc et appuyée par M. Khalil El Wazir Mazouz. Mme Geneviève Fortin, directrice adjointe, pourra confirmer auprès de la compagnie.
PV24012024-11

7.1.2 Adoption des critères de sélection du directeur de l'école (art.79)

Le document présenté par la direction est identique à celui de l'an dernier, puisqu'il avait été mis à jour à ce moment par les membres du conseil d'établissement.

Les critères sont retenus tels que présentés.

Adopté par M. Nicolas Bédard et appuyé par Mme Annie Jacques.

PV24012024-12

7.1.3 Cellulaire dans les écoles

Suite à la Directive du ministre de l'Éducation concernant *les appareils électroniques pendant les périodes d'enseignement*, une modification a été faite au code de vie de l'école Marie-Victorin concernant l'utilisation des appareils électroniques en classe.

Le libellé suivant est ajouté en annexe :

Appareils électroniques pendant les périodes d'enseignement

Tout appareil électronique mobile (dont notamment tout cellulaire, Ipad, Ipod, ordinateur, écouteurs avec ou sans fil, montre intelligente, etc.) est interdit pendant les heures de classe.

Les élèves qui ne respectent pas ces règles verront leur appareil électronique confisqué. Leur appareil électronique leur sera remis à la fin de la journée, avant le retour à la maison. Les élèves qui refusent de remettre l'appareil électronique en vue de sa confiscation pourront faire l'objet d'une mesure disciplinaire et être expulsés de la classe.

Tous les membres, suites aux échanges, dont en accord avec ce libellé et ce changement.

Il est proposé par Mme Maude Thériault de modifier le code de vie 2023-2024 actuellement en vigueur de l'école Marie-Victorin.

PV24012024-13

7.1.4 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Le document a été repris en entier cette année suite à la présentation d'un nouveau canevas. L'élaboration a été faite en concertation avec les enseignants et le comité milieu sain et sécuritaire.

Le plan de lutte est en harmonisation avec notre code de vie ainsi que notre projet éducatif, entre autres en ce qui concerne nos valeurs et l'orientation Bien-être.

L'équipe travaille en amont pour les défis comportementaux, entre autres à l'aide d'animations et du programme Hors piste.

Nous avons traité d'avantages de cas d'intimidation sur les réseaux sociaux l'année dernière. Diverses interventions et animations avaient été mises en place, en collaboration avec nos policiers jeunesse. Cette année (23-24) et à ce jour, ce n'est pas un enjeu à l'école.

Le document Plan de lutte contre la violence et l'intimidation est conforme et l'ensemble des membres sont en accord avec celui-ci.

Adopté par Mme Nathalie Therrien et appuyé par M. Khalil El Wazir Mazouz.

PV24012024-14

7.2 Dossiers de consultation

7.2.1 Consultation sur le plan de répartition des élèves 2024-2025

Comme le portrait de répartition est le même pour l'an prochain, pas de questions ou de commentaires.

Toutefois, les parents souhaitent savoir si le projet au 3^e cycle (classe multiâge-looping) sera toujours actif et sont en faveur de la poursuite. La direction mentionne que pour le moment, il n'est pas possible de le confirmer, mais le désir est également partagé par l'équipe enseignante. Il faut s'assurer que cela fonctionne au niveau organisationnel.

7.2.2 Campagne de financement

La campagne du Lecture-O-Thon a été un peu moins fructueuse que l'an dernier. Nous avons toutefois accumulé un montant total de 6 184\$. Cela est très satisfaisant considérant le contexte économique, entre autres. Ce montant servira à organiser les rassemblements des élèves (en lien avec les comportements) et selon les besoins, à l'embellissement de la cour. Il est décidé que nous ne ferons pas d'autres levées de fonds cette année. L'an prochain, nous verrons à trouver de nouvelles idées et à prévoir de façon plus spécifique comment l'argent sera déployé pour les élèves.

7.3 Dossiers d'information

7.3.1 Projet éducatif : déploiement

La direction rappelle que le projet éducatif de l'école est complété et est actuellement dans la phase de correction par le secrétariat général du CSSDA.

Un rappel des orientations est fait : Évaluation et Bien-être

Plusieurs moyens sont déjà mis en place dans l'école pour l'atteinte des objectifs.

Un des enjeux est de soutenir et d'offrir du service supplémentaire au plus grand nombre d'élèves, particulièrement nos élèves qui sont en réussite, mais dans un niveau de compétence dite acceptable (60% et 68%).

Chaque enseignant est impliqué dans un comité de développement (mathématique, français, comité milieu sain et sécuritaire, soutien pédagogique) et les rencontres cycles permettent de faire un suivi au sein de chaque équipe.

L'équipe du service de garde est également représentée au sein du comité milieu sain et sécuritaire.

7.3.2 Plan de rattrapage scolaire

Suite à l'annonce ministérielle, des enveloppes d'argent ont été déployées dans les écoles pour soutenir la réussite des élèves. Ce déploiement de service se fait sur une base volontaire et le plan appartient à chaque école selon les besoins des élèves.

À l'école Marie-Victorin, nous disposons d'une enveloppe de près de 47 000\$ dans le cadre de ce plan.

Afin de répondre à nos enjeux et nos objectifs de projet éducatif, l'équipe avait déjà mis en place des services afin de soutenir ses élèves. Des sommes avaient été réservées dès le début de l'année, pour 2023-24. Ainsi, l'enveloppe du plan de rattrapage permet de poursuivre ces services et ce soutien jusqu'à la fin de l'année scolaire (ajout d'une journée en orthopédagogie, ajout d'éducatrices en classe pour le soutien, ajout d'heures TES, blocs d'intervention au 1^{er} cycle par une enseignante retraitée de Marie-Victorin). À cela, nous ajouterons des heures de

coenseignement rémunérées aux enseignants qui le souhaitent. Encore une fois, un moyen qui découle de notre projet éducatif, de notre approche et notre vision école.

7.3.3 Règles de classement et de passage d'un cycle à l'autre au primaire (art 96.13)

Le document a été présenté et adopté par les enseignants lors de la dernière assemblée générale.

Aucun commentaire.

7.3.4 Cour d'école

Les travaux dans le cadre du financement ministériel (projet d'embellissement de la cour d'école) se feront à l'été 2024. Un montant était déjà réservé dans le fonds 08 (contribution de 10% du montant total). D'autres projets sont en réflexion pour compléter la cour. Nous avons déjà des montants en banque et au besoin, nous ferons appel au CÉ pour bénéficier d'une partie de l'argent de la campagne de financement.

7.3.5 Carnaval d'hiver

L'événement s'étend sur 3 semaines et a été organisé par notre enseignant en éducation physique, M. Pierre-Olivier Lagacé. Les élèves participent bien et nos 6^e année font du bénévolat pour soutenir le bon déroulement.

8. Sujets d'actualité

8.1 Comité de parents

Mme Maude Thériault n'était pas présente à la dernière rencontre. Elle nous reviendra au prochain CÉ.

8.2 Enseignants

Mme Josée-Anne, orthopédagogue, mentionnent sa fierté de voir évoluer les élèves et dit constater leur belle persévérance. Un prétest en conscience phonologique a été fait auprès de tous les élèves du préscolaire afin de cibler les besoins. Les élèves de 3^e et 4^e année ont pu vivre de belles activités au cours des dernières semaines (insectes en classe et activités scientifiques sur le cycle de l'eau).

Les enseignantes du 1^{er} cycle ont remarqué que le retour des Fêtes a été un peu plus difficile pour nos petits. Du rattrapage est à faire afin de reprendre un bon rythme. Les services en place et l'aide à la classe sont d'une aide précieuse.

Au préscolaire, 3 stagiaires sont actuellement en poste. Cela permet du bon travail d'équipe et permet d'avoir de meilleures observations encore sur nos élèves.

8.3 Service de garde

Aucune information

8.4 Correspondance

Aucune correspondance

9. Varia

9.1 Semaine des enseignants

Des parents du conseil d'établissement pourront participer aux activités de reconnaissance des enseignants au cours de la semaine du 5 février.

9.2

10. Levée de l'assemblée

La rencontre prend fin à 20h08

Jérémi Leblanc
Président

Annie Héroux
Directrice